

Réunion des Correspondants  
Nationaux du Centre Régional  
Méditerranéen pour l'Intervention  
d'Urgence contre la Pollution Marine  
Accidentelle (REMPEC)

REMPEC/WG.16/10  
10 octobre 1998

Original: anglais

Malte, 25 - 28 novembre 1998

Point 10 de l'ordre du jour

### **ADMINISTRATION DU CENTRE**

#### **Note du REMPEC**

#### **Personnel**

1. Au 10 octobre 1998, le personnel du Centre était composé de:

| TITRE  | NOM               | CATEGORIE |
|--|-------------------|-----------|
| Directeur  | Roberto PATRUNO   | D1        |
| Expert Technique                                       | Darko DOMOVIC     | P4        |
| Expert Chimique  | Stefan MICALLEF   | P4        |
| Ingénieur détaché par l'industrie pétrolière française | Guillaume SALESSY | P2        |
| Assistante Administrative                              | Josephine BONAVIA | G6        |
| Assistante Information                                 | Doreen STELLINI   | G6        |
| Secrétaire   | Mandy BUSUTTIL    | G4        |
| Secrétaire   | Catherine GALEA   | G4        |
| Responsable de la Reprographie                         | Anthony ZERAFA    | G3        |

#### **Personnel Professionnel**

2. M. Roberto Patrino a pris ses fonctions comme Directeur du Centre le 1 octobre 1998 en remplacement de M. Jean-Claude Sainlos qui a été nommé Directeur Adjoint de la Division du Milieu Marin de l'Organisation Maritime Internationale le 1 juin 1998.

3. La charge sans cesse croissante des activités du centre conjuguée aux responsabilités supplémentaires résultant de l'élargissement du mandat du centre a contribué à l'augmentation du travail administratif du Centre. Cette situation a été signalée à diverses réunions: réunion des correspondants nationaux (Malte, 4 - 8 octobre 1994, REMPEC WG.10/17), réunion des correspondants du PAM (PNUE(OCA)/MED.WG.III/6), réunion extraordinaire des Parties Contractantes de la Convention de Barcelone (Montpellier, 1 - 4 juillet 1996).

4. La dernière réunion des Correspondants Nationaux (REMPEC/WG.14/17) avait réexaminé la question et adopté la résolution suivante: **"les correspondants du REMPEC, notant l'importance des tâches à assurer par le Centre, demandent avec force au Coordinateur du Plan d'Action d'inscrire au Budget du REMPEC la création d'un poste professionnel administratif et financier sans diminuer les ressources actuelles du Centre."**

5. Lors de la Dixième réunion ordinaire des Parties Contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranéenne contre la pollution et ses protocoles (Tunis, 18 - 21 novembre 1997) le REMPEC a suggéré le poste P2 de responsable administratif et financier. Le coût de ce poste en 1998 a été évalué à 78.000 dollars US et en 1999 à 85.000 dollars US représentant environ 12% du budget total du REMPEC. L'Unité de Coordination n'a pas été en mesure de trouver le financement nécessaire. Toutefois, faisant suite à une mission au REMPEC par un responsable administratif et de gestion financière du PNUE/PAM au mois de janvier 1998, le PNUE/PAM a suggéré de mettre 30.000 dollars US à la disposition du REMPEC, montant provenant des moyens financiers pour professionnels et non engagés du PAM pour faire face aux frais exposés pour le recrutement local d'un consultant pendant un an (1998), étant entendu que pour 1999 le REMPEC devrait trouver le financement nécessaire pour couvrir le coût de ce poste car le PNUE/PAM ne pouvant assurer cette charge financière plus longtemps. Cette suggestion n'a apporté qu'une réponse partielle aux besoins du centre dans l'immédiat. Le PNUE/PAM a également informé le Centre qu'une proposition de création de poste local sera faite lors de la prochaine réunion des Parties Contractantes et que le poste en question soit porté au budget du Centre pour 2000 et 2001. Différents échanges de correspondance ont été menés entre le REMPEC et le PNUE/PAM dans le but d'essayer de résoudre ce problème et de s'assurer que la résolution adoptée par la dernière réunion de ses correspondants nationaux soit suivie d'effets. Toutefois, à ce jour, bien qu'aucun progrès notable n'ait été possible pour nommer un responsable financier et administratif au niveau professionnel, REMPEC a sollicité PAM/PNUE pour ré-allouer les sommes disponibles en 1998 à 1999 dans le but de contracter un consultant externe en 1999.

#### **CSN**

6. Un CSN (Coopérant du Service National) a été détaché au REMPEC par l'industrie pétrolière Française. Le détachement avait commencé en octobre 1997 et viendra à expiration en Janvier 1998. La tâche principale du CSN est d'améliorer le lien entre le Centre et l'industrie pétrolière (MOIG). Le CSN a été essentiellement responsable du développement de la partie informatisée du Système Régional d'Information et en particulier les listes de la partie B avec les inventaires et les répertoires, les propositions pour le site web du Centre ainsi que la préparation de certains documents appartenant à la partie B. Il a également contribué à la supervision de l'entretien du matériel et des logiciels du système informatique du centre. Il est à espérer que le détachement par l'industrie pétrolière d'un CSN se poursuivra à l'avenir. Bien que le REMPEC remercie chaleureusement l'industrie pétrolière Française, du fait de la lourde surcharge de travail, le Centre accueillerait volontiers tout détachement supplémentaire de personnel de la part des autres États Côtier et/ou l'industrie auprès du REMPEC.

#### **Personnel des Services Généraux**

7. Depuis la dernière réunion des Correspondants Nationaux, plusieurs modifications sont intervenues au sein des Services Généraux du Centre. Mlle Doreen Stellini a été promue au poste d'assistante information et elle a été remplacée par Mlle Mandy Busuttil. Mlle Maria Bakos a démissionné et elle a été remplacée par Mlle Catherine Galea.

#### **Traduction**

8. Étant donné l'augmentation sans cesse croissante du volume des publications en français et en anglais et du nombre de réunions, le personnel du Centre est amené à faire face à d'énormes difficultés pour assurer ce travail supplémentaire. A cet égard, le Centre s'est mis en rapport avec des prestataires de services extérieurs pour assurer la traduction des documents de réunions et de stages de formation notamment. Les moyens financiers du centre étant limités, le problème n'est pas du tout aisé à résoudre.

### **Matériel de bureau et de communication**

9. Le centre a continué de faire évoluer son système informatique à base de PC et utilise à présent WINDOWS 95. Le courrier électronique est d'ores et déjà disponible au Centre et bientôt le personnel sera en mesure d'envoyer des facsimilés depuis les postes de travail. Le Centre a négocié un contrat de maintenance-soutien de son système auprès de Malta University Services, Tal-Qroqq, Malte à des prix très compétitifs par rapport à ceux pratiqués localement par les prestataires de services commerciaux. Le Centre a également acheté une photocopieuse à très grande vitesse en Janvier 1998.

10. Avec l'introduction de la téléphonie mobile (GSM) et afin d'améliorer la communication, le Centre a mis fin à son abonnement de "paging" et a adopté la téléphonie GSM à partir de novembre 1997.

### **Locaux du Centre**

11. Plusieurs réunions ont été organisées entre le Centre et les autorités Maltaises pour s'assurer que les nouveaux locaux conviendront parfaitement aux besoins du centre.

### **Action demandée à la réunion des Correspondants Nationaux**

12. La réunion est invitée à:

- a) prendre note des informations contenues dans ce document et formuler des commentaires si nécessaires; et
- b) donner des idées d'orientation au Directeur du REMPEC.